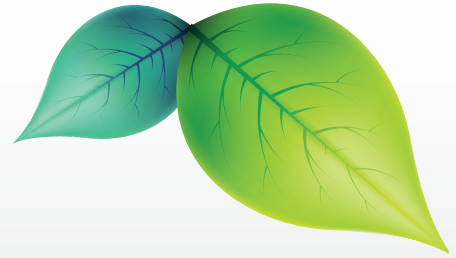


# Montérégie Est

Plan quinquennal de développement durable

# PODD

2013 | 2018



Nos forces  
au service du  
développement durable  
de la région!

Afin de faciliter l'émergence d'une vision commune des divers partenaires de la Montérégie Est et en respect des éléments intégrateurs et de la vision de son plan quinquennal, sept principes sont énoncés pour les guider dans leurs actions. Les femmes et les hommes sont au cœur de nos préoccupations et de nos actions. L'environnement étant le milieu de vie dans lequel nos collectivités évoluent, celui-ci constitue une priorité incontournable et doit être considéré lors de la prise de décision. Le développement économique est également un élément essentiel permettant de répondre aux besoins et aspirations de la population montréalaise; toutefois, celui-ci ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement et de l'intérêt collectif. Le développement durable est de responsabilité individuelle, professionnelle, corporative et institutionnelle; étant donné la complexité des défis à relever, seule la coopération intersectorielle (ex : municipalités, institutions, entreprises, groupes communautaires, individus, etc.) permettra de trouver des solutions globales, durables et équitables. Le transfert et le développement de compétences, le partage de connaissances et l'acquisition de nouvelles attitudes s'avèrent essentielles pour que l'ensemble des partenaires, ainsi que la population de la Montérégie Est, soient capables de s'adapter et de saisir les opportunités dans un environnement en rapide mutation. Trop souvent considérée comme une source de conflits, la protection de l'environnement peut, au contraire, être source d'opportunités. Cela nécessite toutefois une approche de concertation, où chaque partenaire accepte le compromis, dans une approche «gagnant-gagnant». Dans une perspective de responsabilité envers les générations actuelles et les nombreuses générations futures, la Montérégie Est et ses partenaires reconnaissent l'importance d'appliquer les notions de «prévention» et «précaution».



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS



# Nos forces

au service du  
développement durable  
de la région!



## Le président

4

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est se joignent à moi pour vous présenter le Plan quinquennal de développement durable (PQDD) 2013-2018 de la région de la Montérégie Est.

Cette deuxième mouture de planification stratégique nous a permis non seulement de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de nos actions, mais surtout, de réitérer l'engagement des partenaires du milieu envers le développement durable de notre région.

Depuis l'adoption en 2008 de la Charte du développement durable de la Montérégie Est, une première au Québec à l'époque, la CRÉ n'a pas cessé de déployer ses efforts pour faire du développement durable bien plus qu'un concept, des principes ou un idéal à atteindre. En effet, il s'agit maintenant pour nous d'un leitmotiv qui transcende l'ensemble de nos actions.

Le PQDD 2013-2018 a donc été réalisé dans l'objectif de doter la Montérégie Est d'un outil concret permettant une meilleure cohésion et une plus grande mobilisation régionale autour d'une vision unifiée du développement durable sur son territoire.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'implication de tous les acteurs et partenaires socioéconomiques et politiques du territoire tout au long du processus d'élaboration du PQDD. C'est avec un sentiment d'accomplissement que nous pouvons affirmer que cette planification a été faite *par* et *pour* notre région, la Montérégie Est.

Maintenant, à nous de nous approprier cet outil de développement. La région de demain dépend des gestes posés aujourd'hui.

**Michel Picotte**

Maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Préfet de la MRC Rouville





## La directrice générale

Notre grand chantier qui a conduit à l'adoption du PQDD 2013-2018 nous a rappelé une fois de plus que la Montérégie Est bénéficie d'une richesse qui la distingue véritablement des autres régions du Québec : la diversité.

Que l'on pense à notre environnement, nos paysages, ces milliers de femmes et d'hommes qui animent notre territoire, la qualité, la variété et l'étendue de notre tissu économique, tous ces aspects forment une mosaïque de laquelle émerge une vision de ce que la Montérégie Est aspire à devenir.

Nous avons la conviction que le PQDD nous permettra de répondre adéquatement et durablement aux enjeux de la région, de mettre en lumière cette diversité qui nous caractérise et de faire en sorte qu'elle traverse le temps et profite aux générations à venir!

Plus que jamais la CRÉ doit réaffirmer son rôle de catalyseur du développement régional. La cohérence et l'efficacité de nos actions reposent sur la concertation régionale; cette capacité que nous avons à rapprocher les différentes sphères qui composent notre tissu social et socioéconomique pour en faire une force collective qui profitera à l'ensemble.

Cette planification stratégique emprunte également les grands principes de la transversalité. Nous voulons que chacune de nos actions puisse rayonner au-delà de la simple problématique à laquelle elle s'adresse. Ainsi, l'intervention de la CRÉ sera plus efficace et plus mobilisatrice.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à cette démarche de planification quinquennale. La Montérégie Est peut compter sur des partenaires solides qui croient foncièrement à l'avenir de notre belle et grande région.

*Nathalie Ward*

**Nathalie Ward**



# Table des matières

Préambule.....	8
Contexte de planification .....	12
Portrait du territoire.....	15
Vision de la région .....	20
Enjeux résultant du diagnostic .....	22
La CRÉ et le développement de la région.....	30
Axes et stratégies de développement	
Axe A - Assurer un usage optimal du territoire .....	33
Axe B - Stimuler les dynamismes régionaux.....	34
Axe C - Renforcer le capital humain .....	35
Axe D - Respecter et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel ..	36
Mise en œuvre du PQDD .....	38
Suivi et évaluation des progrès.....	38
Synthèse   Matrice.....	41



# Préambule

Dès le premier plan quinquennal de développement 2006-2011, les acteurs locaux et régionaux de la Montérégie Est ont affiché la volonté d'enraciner celui-ci selon les principes du développement durable. Afin de mieux les sensibiliser à ces principes, la CRÉ a adopté, en novembre 2008, une Charte du développement durable. Ce document se voulait davantage une philosophie pour assurer une compréhension commune, pour faciliter l'émergence d'une vision collective et guider les actions de façon cohérente. Cette Charte formule sept principes; ceux-ci sont :

- Les femmes et les hommes sont au cœur de nos préoccupations et de nos actions.
- L'environnement, étant le milieu de vie dans lequel nos collectivités évoluent, constitue une priorité incontournable et doit être considéré lors de la prise de décision.
- Le développement économique est également un élément essentiel permettant de répondre aux besoins et aspirations de la population montréalaise; toutefois, celui-ci ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement et de l'intérêt collectif.
- Le développement durable est de responsabilité individuelle, professionnelle, corporative et institutionnelle; étant donné la complexité des défis à relever, seule la coopération intersectorielle (ex. municipalités, institutions, entreprises, groupes communautaires, individus, etc.) permettra de trouver des solutions globales, durables et équitables.
- Le transfert et le développement de compétences, le partage de connaissances et l'acquisition de nouvelles attitudes s'avèrent essentiels pour que l'ensemble des partenaires, ainsi que la population de la Montérégie Est, soient capables de s'adapter et de saisir les perspectives dans un environnement en rapide mutation.
- Trop souvent considérée comme une source de conflits, la protection de l'environnement peut, au contraire, être source de perspectives. Cela nécessite toutefois une approche de concertation, où chaque partenaire accepte les compromis, dans une approche « gagnant-gagnant ».
- Dans une perspective de responsabilité envers les générations actuelles et les nombreuses générations futures, la Montérégie Est et ses partenaires reconnaissent l'importance d'appliquer les notions de « prévention » et de « précaution ».

Plusieurs actions structurantes ont été réalisées à la suite de l'application de la Charte telles que l'intégration des principes du développement durable à même le formulaire de projets déposés dans le cadre de l'appel du Fonds de développement régional (FDR), le développement d'une approche d'intervention de la CRÉ, l'harmonisation de la représentativité au sein des comités régionaux de concertation, l'adoption du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), l'élaboration d'une politique régionale en égalité et l'amorce d'une intégration de l'ensemble des dossiers dans une perspective de développement durable et de transversalité.



Avec son Plan quinquennal de développement durable (PQDD) 2013-2018, la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est souhaite se doter d'une vision régionale de son territoire qui saura rassembler les personnes élues et ses partenaires locaux et régionaux. Par ce deuxième plan quinquennal, la CRÉ franchit un pas de plus vers l'intégration des différents domaines d'intervention de façon à formuler des stratégies visant le développement durable. Ce concept se définit essentiellement comme :

Un processus d'amélioration continue de la qualité de vie sur un territoire. Il implique un état d'esprit ouvert et nécessite souvent un changement de comportements visant à concilier les dimensions économique, sociale et environnementale dans les politiques, les stratégies et les projets de développement, afin que les besoins et les aspirations de chacun ne nuisent pas à ceux des autres ni aujourd'hui, ni demain pour l'ensemble des populations réparties sur un territoire<sup>1</sup>.

Cette seconde génération de PQDD, dont se dote la Montérégie Est pour orienter les priorités régionales en matière de développement, s'inspire des trois sphères du développement durable et intersections entre celles-ci pour initier, soutenir et mettre en œuvre des projets intégrateurs, innovants et structurants prenant simultanément en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

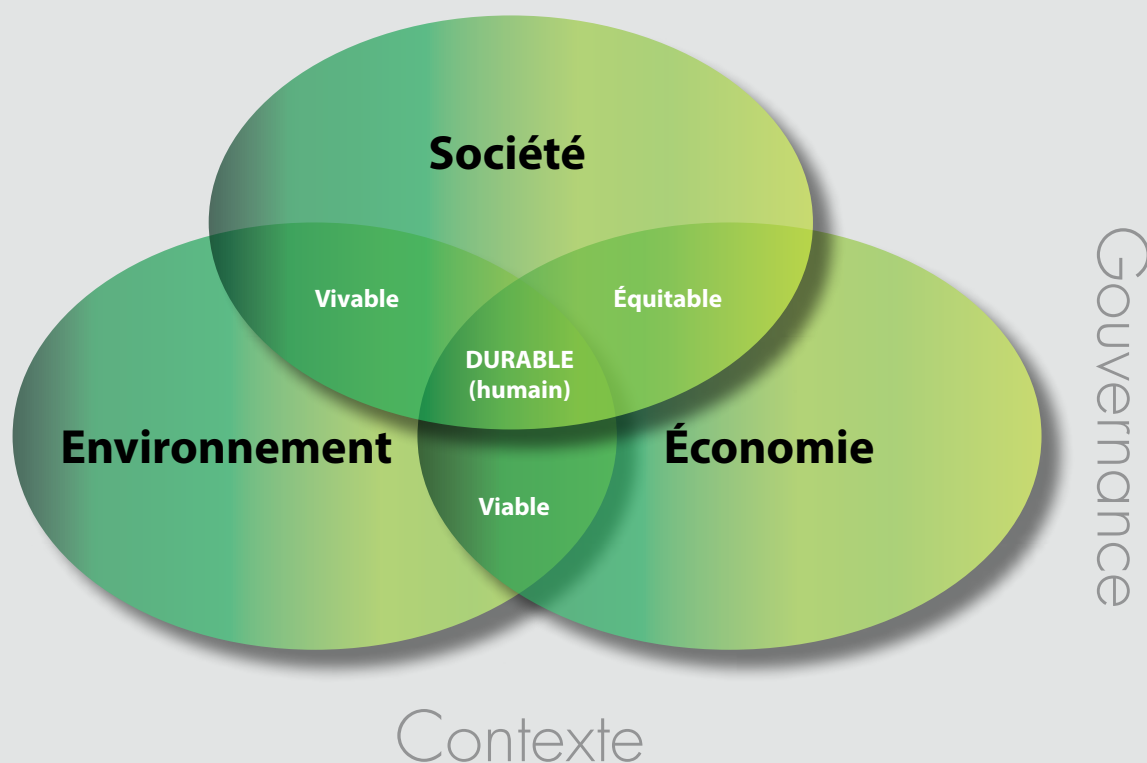


Diagramme 1 : Schéma du développement durable





Dans cette perspective, la CRÉ a franchi plusieurs étapes depuis l'année 2012 pour élaborer le présent PQDD<sup>2</sup> :

1. Mise sur pied d'un comité de suivi et d'un comité stratégique puis embauche d'une firme de consultation pour accompagner la démarche.
2. Production d'un bilan des actions du PQDD 2006-2011.
3. Réalisation d'un portrait actualisé de la région pour les dimensions sociale, économique et environnementale.
4. Consultations auprès d'environ 250 personnes, soit des personnes élues et dirigeantes de la CRÉ de même que des acteurs et partenaires de la région.
5. Élaboration d'un diagnostic du développement durable de la région.
6. Identification d'un énoncé de vision.
7. Priorisation et positionnement de la CRÉ face aux enjeux de la région.
8. Formulation des axes et des stratégies de développement.

La démarche réalisée a permis à la CRÉ de mettre en lumière les problématiques, mais aussi les atouts et les leviers de développement de la région, lesquels constituent une force notable pour passer de l'idée à l'action. Ainsi, le PQDD 2013-2018 exprime les grands axes de développement qui guideront l'intervention régionale concertée pour les prochaines années. Avec ce plan stratégique, la CRÉ saura poursuivre sur sa lancée de mettre ses forces au service du développement durable de la région.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur la démarche, consultez le Document de référence du PQDD 2013-2018.



# **Contexte de planification**

# Contexte de la planification

Pour sa planification quinquennale, la CRÉ doit composer avec plusieurs éléments dont le cadre administratif et politique qui régit son mandat, ainsi que les particularités territoriales qui influencent et guident son action<sup>3</sup>.

## Cadre administratif et politique

La CRÉ n'agit pas en vase clos sur le territoire de la Montérégie Est. Ses rôles et ses responsabilités, octroyés par le gouvernement du Québec, lui confèrent un rôle particulier de planification et de concertation régionale, en plus d'être responsable de la mise en œuvre d'ententes régionales et de servir d'instance-conseil pour le gouvernement en ce qui a trait au développement de la région. La CRÉ doit réaliser ce mandat en complément aux compétences des instances supralocales et locales des MRC et des municipalités. De plus, elle doit assurer la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions territoriales. Les actions de la CRÉ doivent répondre aux principes de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ainsi que la Loi sur le Développement durable.

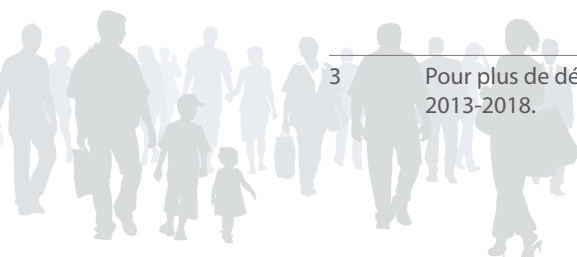
Enfin, la CRÉ doit tenir compte des recommandations faites en 2011 par le vérificateur général du Québec aux CRÉ du Québec en regard à la gestion du Fonds de développement régional (FDR).

## Particularités du territoire de la Montérégie Est

Lors de la création des CRÉ en 2004, la région administrative de la Montérégie (région 16) a été subdivisée en trois territoires représentés chacun par une CRÉ (l'agglomération de Longueuil, la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et la Montérégie Est). Chacune des CRÉ de la Montérégie possède sa propre couleur et ses pratiques de développement.

De plus, la CRÉ de la Montérégie Est compte 17 municipalités de son territoire qui font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). En effet, la MRC Marguerite-D'Youville s'y retrouve entièrement et les MRC Vallée-du-Richelieu et Rouville le sont partiellement. Pour cette raison, la CRÉ doit nécessairement tenir compte du plan de développement de la CMM qui intervient dans divers domaines notamment, l'aménagement du territoire, le développement économique, l'assainissement des eaux et de l'air, ainsi que la planification de la gestion des matières résiduelles, pour ne nommer que ces sphères. D'autres chevauchements de territoires administratifs viennent influencer la planification de la CRÉ dans divers secteurs tels que le tourisme, l'éducation, la santé et les services sociaux de même que l'environnement.

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur le contexte de planification, consultez le Document de référence du PQDD 2013-2018.



# **Portrait du territoire**

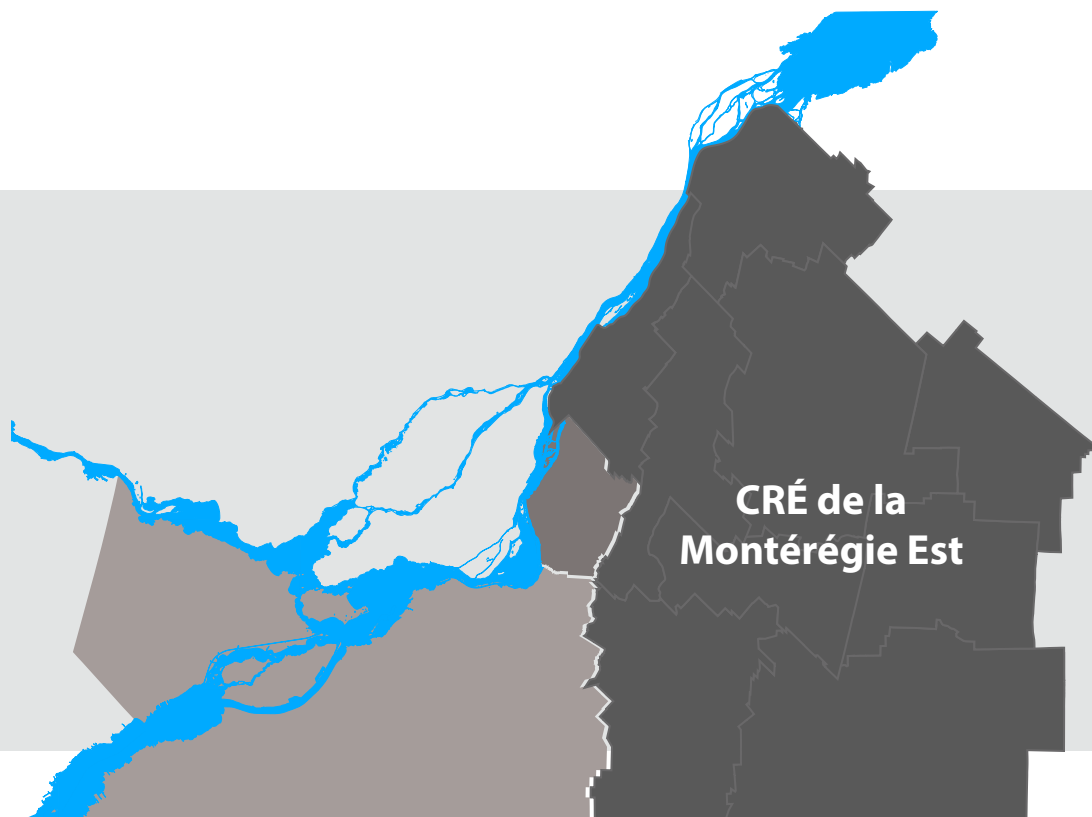


# Portrait du territoire

Le territoire de la Montérégie Est\* est bordé au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par les États de New York et du Vermont, à l'est par l'Estrie et le Centre-du-Québec et enfin, à l'ouest par l'agglomération de Longueuil et les MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville. Le territoire est composé de 107 municipalités, regroupées en neuf MRC, et s'étend sur une superficie de 7 122 km<sup>2</sup>.



Carte 1 : Territoire de la CRÉ de la Montérégie Est



Carte 2 : Les trois CRÉ de la Montérégie

■ CRÉ de la Vallée-du-Haut-St-Laurent

■ CRÉ de l'agglomération de Longueuil



Carte 3 : La CMM en Montérégie Est

**MRC Marguerite-d'Youville:** Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes, Verchères. **MRC Vallée-du-Richelieu:** Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloeil. **MRC Rouville:** Richelieu, Saint-Mathias-sur-Richelieu.



La Montérégie Est se caractérise par des milieux urbains et ruraux bien structurés définis par trois situations bien distinctes. Tout d'abord, on retrouve la deuxième couronne de l'agglomération montréalaise avec les MRC Marguerite-D'Youville et une partie de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville. En second lieu, la Montérégie Est présente quatre villes satellites, soit Saint-Jean-sur-Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe et Sorel-Tracy. Chacun de ces pôles dessert de vastes territoires souvent agricoles et joue un rôle majeur dans l'économie régionale. Finalement, on distingue un territoire à caractère principalement rural et sans véritable pôle urbain, lequel est composé des MRC d'Acton, de Rouville (en partie) et de Brome-Missisquoi.

La population de la Montérégie Est, avec ses 632 415 personnes, compte pour 7,8 % de la population québécoise selon le recensement de Statistique Canada de 2011<sup>5</sup> et 42,9 % de la population de la Montérégie. Ceci en fait la troisième CRÉ la plus peuplée du Québec après celles de Montréal et de la Capitale-Nationale. Deux territoires de MRC comptaient plus de 100 000 de population (Vallée-du-Richelieu et Haut-Richelieu) et deux de moins de 50 000 de population (Rouville et Acton). C'est 22 % de la population (136 382 personnes) qui habite dans les 81 municipalités de moins de 5 000 personnes des 107 municipalités de la Montérégie Est.

5 Compilation spéciale de la CRÉ de la Montérégie Est, d'après les données du recensement 2011 de Statistique Canada.





# **Vision de la région**

# Vision de la région

Une vision constitue une projection souhaitée du développement régional et non seulement du territoire. Celle-ci permet de visualiser les changements que l'on vise à réaliser au cours des 10 à 15 prochaines années.

Voici donc l'énoncé de vision que les acteurs de la région ont formulé au cours de la démarche d'élaboration du PQDD 2013-2018. C'est en tenant compte de cette vision que les membres du conseil d'administration de la CRÉ ont notamment formulé le présent PQDD.

*Véritable mosaïque urbaine et rurale, la Montérégie Est est une région dynamique, attractive, ouverte et accueillante. Elle sait tirer avantage de ses éléments naturels, de son territoire agricole et de sa proximité à la grande région métropolitaine. Outre la protection et la mise en valeur de ses importantes richesses patrimoniales, historiques, culturelles et géographiques, la région mise sur sa diversité, ses pôles régionaux et son potentiel humain pour se développer et accroître la qualité de vie de sa population.*



# **Enjeux résultant du diagnostic**

# Enjeux résultant du diagnostic

La réalisation du portrait et l'analyse des forces porteuses de changement pour la Montérégie Est ont permis de dégager plusieurs constats<sup>6</sup> pour le développement de la région. Ceux-ci se sont traduits par des enjeux qui ont été soumis à la priorisation par un groupe de personnes élues, dont certaines en provenance des municipalités de moins de 5 000 de population, et de personnes représentant la société civile, membres du conseil d'administration de la CRÉ. Lors de cet exercice, les personnes participantes devaient tenir compte de la capacité d'intervenir de la CRÉ et la pertinence de son intervention. C'est ainsi qu'ont été établis, prioritairement, les enjeux à partir desquels la CRÉ articulera son soutien au développement de la région d'ici 2018<sup>6</sup>.

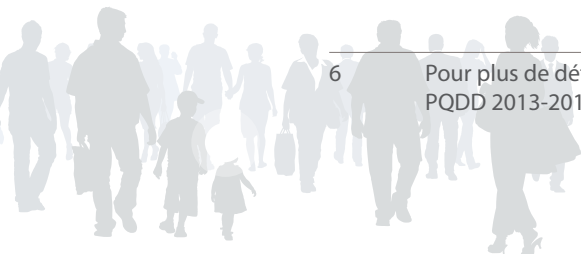
22

## Enjeux priorisés

- Accès à des services de proximité
- Accès et mise en valeur des activités culturelles, du loisir et du patrimoine historique et culturel
- Adaptation au vieillissement démographique
- Agriculture locale
- Complémentarité urbaine-rurale
- Intégration sociale et professionnelle des populations vulnérables ou exclues
- Lutte contre la pauvreté
- Partage de services et d'infrastructures entre les institutions publiques
- Participation citoyenne et bénévolat
- Positionnement géographique
- Protection et mise en valeur de la biodiversité
- Réussite éducative

6

Pour plus de détails sur les constats résultant du Diagnostic, consultez le Document de référence du PQDD 2013-2018.



## Accès à des services de proximité

Sur le territoire, notamment en milieu rural, l'accès à des services de proximité est un cran dans l'engrenage du processus de dévitalisation; si rien n'est mis en place pour renverser cette tendance, un exode rural est prévisible et on peut s'attendre de fermer des services tels que l'école. Bien que les municipalités investissent beaucoup avec les politiques et activités familiales, plusieurs néoruraux pourraient être dans les premiers à quitter le territoire parce qu'ils s'attendent à bénéficier, tout comme en milieu urbain, d'une offre adéquate et efficace de transport en commun et à pouvoir combler leurs besoins à proximité. Ceci pourrait être exacerbé par le manque d'accès à l'Internet haute vitesse, lequel n'est pas disponible partout sur le territoire et dont l'accès et l'utilisation sont à parfaire. En fait, certaines villes sont exclues du programme « Brancher les familles », ce qui constitue un frein à leur développement, notamment pour les travailleuses et travailleurs autonomes et la population étudiante.

Quant à l'occupation même du territoire, la capacité d'accueil de la Montérégie Est se voit limitée par des difficultés d'accès à la propriété et au logement abordables. Avec l'étalement urbain, on constate que la taille des maisons et les lotissements grandissent, alors que le nombre moyen d'habitants par maison chute. Le prix croissant des habitations à proximité de la région métropolitaine représente en soi un défi pour les populations plus défavorisées. Rappelons que 30 % des ménages des secteurs défavorisés en milieu urbain de la Montérégie Est allouent 30 % et plus de leurs revenus aux frais liés à l'habitation. Un phénomène d'embourgeoisement existe également dans les MRC où la villégiature et l'achat de résidences secondaires font augmenter le prix des propriétés, avec des impacts sur les moins bien nantis, particulièrement les jeunes et les personnes âgées. L'attraction et la rétention des jeunes familles en milieu rural et l'accès à la terre, en raison des prix élevés, constituent également des défis de taille.

## Accès et mise en valeur des activités culturelles, du loisir et du patrimoine historique et culturel

La région détient un patrimoine culturel riche, notamment la Route du Richelieu et les réalisations de ses artistes professionnels. On sait que la Montérégie est à l'avant-dernier rang des régions administratives du Québec quant aux investissements publics en culture, même si plusieurs possibilités existent pour la mise en valeur des activités culturelles et de loisir. L'accès et la mise en valeur du patrimoine ont également des répercussions sur le développement d'un milieu de vie attractif, de l'identité et de la fierté régionales et du sentiment d'appartenance. Le patrimoine bâti revêt une importance historique indéniable et une beauté attrayante, surtout si on considère l'importance et la croissance du secteur du tourisme. De plus, le patrimoine immatériel, particulièrement l'histoire et l'héritage anglo-saxon de la région, est largement méconnu. Plusieurs potentialités existent pour consolider ce secteur, notamment, le réseautage entre les acteurs du tourisme et de la culture.

## Adaptation au vieillissement démographique

Comparé aux autres régions du Québec, la Montérégie Est demeure une région relativement jeune et qui présente une mixité intergénérationnelle intéressante. Toutefois, alors que l'espérance de vie augmente et que le taux de natalité baisse, la perspective du doublement de la population des plus de 65 ans entre 2006 et 2031 se confirme également en Montérégie Est. Face à cette situation, et afin de favoriser le vieillissement actif et le maintien à domicile, l'adaptation des environnements physiques et sociaux, notamment l'offre de transports et de logements adéquats,



Le développement des services de proximité et l'intégration des services de santé, des services sociaux et des services communautaires constituent des enjeux importants. Les personnes âgées sont en mesure de faire bénéficier la société de leurs connaissances et de leurs expériences et nombre d'entre elles demeurent actives par le travail rémunéré, le bénévolat, les études, les relations sociales et intergénérationnelles et l'activité physique. Certains impacts anticipés du vieillissement de la population sont prévisibles. Parmi eux, notons une pression accrue sur les services et les coûts de santé. Sachant que la personne âgée moyenne vit les treize dernières années de sa vie avec diverses incapacités et que deux adultes sur trois en région présentent actuellement au moins un facteur de risque intermédiaire (surplus de poids, hypertension ou cholestérol élevé), la promotion des saines habitudes de vie et l'amélioration de l'état général de santé de la population s'avèreront des enjeux significatifs.

## **Agriculture locale**

Le développement de l'agriculture locale est un enjeu pour valoriser les territoires locaux et la résilience dans une région considérée comme le « grenier du Québec ». L'agriculture d'exportation de même que la mécanisation et la consolidation des fermes étant des tendances dominantes, les productrices et les producteurs trouvent de moins en moins de débouchés locaux pour leurs produits. Les liens sont à renforcer entre l'agriculture et les populations locales, pour assurer la vitalité des petites collectivités rurales et la sauvegarde du patrimoine alimentaire. En ce qui a trait à l'agriculture, on observe une reconnaissance croissante des autres contributions du domaine agricole telles que les paysages ruraux, le tourisme, ainsi que les biens et services écologiques générés par le territoire agricole. La multifonctionnalité du territoire agricole constitue un potentiel sous-exploité. Avec près de 60 % du territoire composé de terres agricoles cultivées, on remarque une sous-utilisation de certaines terres, alors que dans d'autres cas, il s'agit plutôt d'un besoin d'optimiser leur utilisation, en localisant des projets alternatifs industriels et résidentiels sur des terres moins propices à l'agriculture et en développant l'agrotourisme, un secteur dans lequel la Montérégie performe (avec 42 % du marché québécois) et qui rejoint beaucoup les PME. Notons l'enjeu que pose la vente de terres agricoles à des intérêts étrangers dans le maintien de la sécurité alimentaire.

## **Complémentarité urbaine-rurale**

La complémentarité urbaine-rurale, où les visions régionales de la CMM de par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et celles des municipalités rurales peuvent diverger, est un enjeu d'actualité en Montérégie Est. Les mesures réglementaires forcent une telle conciliation, non pas sans heurts. Les contraintes légales qui empêchent le dézonage peuvent être un frein aux projets de revitalisation en milieu rural. Si la densification imposée par le PMAD est favorable au ralentissant de l'étalement urbain, on note une certaine compétition entre les villes et localités pour attirer les résidentes et les résidents. La complémentarité des pôles et des attraits de chaque portion du territoire constitue une force reconnue de la région. Effectivement, la forte coexistence des milieux ruraux et urbains à l'intérieur de la région nécessite des efforts supplémentaires en ce qui a trait à la poursuite de cette complémentarité urbaine-rurale. La conciliation des usages du territoire est également reliée au développement du territoire régional, surtout dans le contexte actuel où la population de la région devrait croître d'environ 134 000 personnes d'ici 2031. L'urbanisation exerce une pression croissante sur les divers usages du territoire (ex. : agricoles et forestiers). Ces conflits impliquent une nécessaire conciliation locale et régionale entre les acteurs et le maintien d'un dialogue afin de ne pas annuler certains gains.

## **Intégration sociale et professionnelle des populations vulnérables ou exclues**

L'intégration sociale et professionnelle des populations vulnérables ou exclues, qui accèdent difficilement ou utilisent peu les ressources, est un enjeu important pour la réduction des inégalités et pour la solidarité et l'inclusion sociale. La pauvreté et l'itinérance ainsi que le développement et le maintien de la mixité sociale sont des enjeux actuels pour lesquels les organismes et les municipalités du territoire manquent de ressources. Malgré la perception largement véhiculée que la région est



bien nantié, il existe de grandes variations sur le territoire, et 12 790 familles vivaient avec un faible revenu en 2009, surtout dans les centres-ville. Il existe également beaucoup de pauvreté, de défavorisation et d'isolement cachés en Montérégie Est, souvent engendrés par une perte d'emploi, une pénurie de logements abordables, un divorce, le vieillissement ou la difficulté d'intégration des personnes immigrantes. Cela met en lumière l'importance de rejoindre les personnes dans le besoin.

## Lutte contre la pauvreté

Avec l'accroissement de la population viendra celle des groupes et des clientèles, notamment celles plus vulnérables (familles monoparentales, personnes âgées, immigrantes, handicapées, itinérantes et celles à faible revenu). Il y aura ainsi une pression sur les entreprises, les organismes et les institutions pour adapter l'offre et la desserte de biens et services sur le territoire, tels le logement, la sécurité alimentaire, les services de proximité, la santé et les services sociaux, les loisirs, etc. Dans un tel contexte, on se doit d'assurer une réponse aux besoins de base pour lutter contre la pauvreté dans les milieux ruraux et les quartiers urbains défavorisés, ce qui facilite alors un accès au travail. On remarque des faiblesses quant au nombre d'hôpitaux et des services offerts aux personnes âgées (logement social ou coopératif) et aux jeunes familles (services de garde éducatifs, loisirs, etc.) sur le territoire. L'accès limité aux services affecte davantage les personnes marginalisées ayant peu accès au transport local et inter-MRC. Cela peut se traduire par l'isolement et même l'exclusion sociale, surtout en milieu rural, mais aussi en milieu urbain, si on pense aux horaires réduits du transport collectif à certaines périodes. Le continuum de services pour les populations exclues est par ailleurs déficient dans les principaux secteurs urbains défavorisés.

## Partage de services et d'infrastructures entre les institutions publiques

L'accès aux services et aux infrastructures constitue une préoccupation constante dans l'amélioration de la qualité de vie, notamment des populations rurales. À cet égard, le partage de certains services et infrastructures entre les institutions publiques est une stratégie qui existe déjà, mais qui pourrait être élargie et optimisée. Il s'agit souvent d'une question de survie pour les petites municipalités. S'investir dans une coopération intrarégionale permettrait la mise en commun des ressources tout en respectant les échelles de prise de décision entre la CRÉ, les MRC et les municipalités et autres partenaires tels que les commissions scolaires. Dans un territoire aussi diversifié que la Montérégie Est, le modèle de développement doit être ancré dans cette diversité, permettant ainsi à la région d'établir ses propres balises et d'éviter le mur-à-mur.

## Participation citoyenne et bénévolat

La faiblesse de l'identité et du sentiment d'appartenance ressentie envers la Montérégie Est, ainsi que la représentativité limitée de divers groupes de la population dans la vie démocratique (ex. : jeunes et femmes), peuvent engendrer un frein au renforcement de la cohésion sociale nécessaire au développement. Rappelons que les jeunes sont absents des instances de développement local et régional, exception faite des Centres locaux de développement (CLD), conseil des commissaires et CÉGEP. De plus, les femmes occupent seulement 25 % des postes disponibles au conseil d'administration de la CRÉ, 15,2 % des postes de mairesses et 27,9 % des postes de conseillères municipales en Montérégie Est.



La stimulation de la participation citoyenne, qui constitue également un important bassin de bénévoles favorables au développement de relations intergénérationnelles, demeure ainsi un enjeu actuel dans toutes les sphères, que ce soit au plan de l'entrepreneuriat, du leadership ou du marché du travail plus globalement. La participation et l'équité sont gages de cohésion, d'une vision collective favorisant le sentiment d'appartenance et d'une image de marque régionale basée sur des valeurs communes et convergentes.

## Positionnement géographique

La Montérégie Est dispose d'un accès direct à des infrastructures régionales développées telles que les autoroutes 10, 20, 30 et 35, les aéroports régionaux, le pôle logistique du Port de Montréal et les voies maritimes du Richelieu et du Saint-Laurent. En plus de sa proximité à la grande région métropolitaine, la région dispose d'une frontière avec les États-Unis. Sur le plan géographique, la région se situe avantageusement dans un carrefour d'échanges commerciaux. Cette situation la distingue de plusieurs régions du Québec.

Le positionnement géographique de la Montérégie Est représente un enjeu à considérer puisque la région se retrouvera face à des perspectives qui lui permettront de soutenir sa croissance économique, tout en maintenant une base économique diversifiée. Bien qu'elle ait connu un accroissement de sa population, la région demeure sensible au phénomène de navettage (fuite des travailleuses et travailleurs) qui, lui aussi, prend de l'ampleur. La Montérégie Est bénéficie d'un dynamisme entrepreneurial, d'une augmentation du nombre d'établissements (entreprises), d'une certaine vigueur dans les investissements privés, notamment dans le secteur résidentiel, et de la présence de créneaux ACCORD. On constate cependant que le nombre d'emplois dans le secteur des services augmente au détriment de celui de la fabrication, pourtant un bloc moteur d'une économie régionale. Une tendance qui n'est toutefois pas spécifique à la Montérégie Est puisqu'elle s'observe également ailleurs en province.

## Protection et mise en valeur de la biodiversité

Certaines modifications dans l'occupation du territoire entraînent des conséquences négatives sur les milieux naturels. L'empiètement du tissu urbain sur les boisés, ainsi que sur les terres agricoles est l'une des causes de la fragmentation du couvert forestier, essentiel à la préservation de la faune et des habitats. Le recul du couvert forestier (pertes de 102 km<sup>2</sup> entre 2000 et 2009) et la perte de milieux humides, jumelés à la fragmentation et à l'isolement des milieux naturels, représentent une menace pour la biodiversité et le maintien des fonctions écologiques. Le potentiel de mise en valeur de la biodiversité qu'offre la région est indéniable; 2/3 de la diversité faunique et floristique du Québec est localisée en Montérégie. Par le fait même, le niveau actuel de protection des milieux naturels est insuffisant; des pertes significatives sont toujours observées. À titre d'exemple, on remarque des problèmes d'érosion, des inondations plus fréquentes et plus importantes et la contamination de certains plans d'eau, causés entre autres par le manque de suivi réglementaire. Ces éléments démontrent la nécessité absolue d'assurer la protection des écosystèmes (forêts, milieux humides, bandes riveraines et corridors de conservation) afin de s'assurer que la nature puisse continuer d'assumer ses fonctions écologiques (ex. : recharge des nappes phréatiques, assainissement des eaux, pollinisation, etc.). Un autre élément important à considérer est l'accompagnement des propriétaires de forêts privées, notamment ceux qui possèdent les écosystèmes forestiers exceptionnels présents en Montérégie Est. De plus, on constate actuellement que moins de 20 % des ressources forestières sont mises en valeur. Il importe donc d'accompagner et de soutenir les propriétaires, afin de favoriser l'aménagement forestier et ainsi optimiser les retombées économiques et sociales des milieux naturels.

Enfin, les collines montérégiennes sont un attrait naturel important sur le territoire et contribuent à l'identité régionale. Leur protection et leur mise en valeur méritent une attention particulière. Cela passe, entre autres, par le développement de corridors multifonctionnels. Ceux-ci permettent la mise en place d'initiatives et de possibilités pour le développement durable, notamment par l'aménagement du territoire, l'interprétation de la faune et de la flore.



## Réussite éducative

L'éducation est un instrument essentiel pour faire évoluer les valeurs et les attitudes, les compétences, les comportements et les modes de vie en les rendant plus cohérents avec le développement durable.

Il est important de noter que l'éducation permet non seulement aux individus de se doter de connaissances pour obtenir des emplois plus qualifiés et ainsi augmenter leurs revenus, mais également d'obtenir des bénéfices très importants en termes de santé, particulièrement dans un contexte de société vieillissante. En effet, il n'est maintenant plus à prouver que l'augmentation des taux de scolarisation va de pair avec l'amélioration de la santé (meilleure alimentation, prévention et lutte contre les maladies, épanouissement personnel et insertion sociale, accès à une véritable citoyenneté, etc.). L'éducation est une responsabilité collective, incluant donc les parents et la communauté dans sa globalité et non plus seulement le milieu scolaire. Afin d'accroître le pouvoir d'agir des acteurs régionaux, on souligne certains enjeux collectifs liés à l'éducation, tels que la persévérance scolaire et la réussite éducative.

La Montérégie Est affiche une proportion globalement supérieure à la moyenne québécoise pour ce qui est d'un diplôme ou d'une qualification de niveau universitaire chez les 25 à 34 ans. De plus, on note que le taux de décrochage a baissé en Montérégie comme presque partout ailleurs au Québec depuis les années 2002. Cependant, les données montrent que le taux de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire (TSSDQ), notamment chez les garçons, demeure élevé. Toutefois, les jeunes filles qui ont quitté l'école au niveau secondaire pour devenir mères sont plus susceptibles de se retrouver en situation de pauvreté et d'isolement social, alors qu'il est pourtant démontré que la scolarité de la mère est l'un des facteurs de prédiction de réussite scolaire des enfants.

## Enjeux non-priorisés

Les enjeux n'ayant pas été priorisés dans le cadre de l'élaboration du PQDD ne sont pas évacués pour autant. En effet, la CRÉ pourrait décider d'agir sur ceux-ci en fonction des perspectives, du degré de mobilisation des partenaires et de l'intérêt du milieu.

- Accès à la propriété et au logement abordables
- Accès aux milieux naturels
- Adéquation entre la formation de la main-d'œuvre et les emplois disponibles en lien avec la valorisation de la formation professionnelle et technique
- Création et maintien d'emplois et d'entreprises privées et collectives
- Culture entrepreneuriale responsable
- Développement de l'économie verte
- Maillage entre les entreprises et les institutions
- Mobilité durable
- Quantité et qualité de l'eau pour approvisionnement (consommation humaine et industrielle)
- Relève entrepreneuriale





# **La CRÉ et le développement de la région**

# La CRÉ et le développement de la région

La CRÉ est une personne morale composée majoritairement de personnes élues du territoire. Sont également nommés à son conseil d'administration des membres additionnels, représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité. Lors de la démarche de planification quinquennale, le moment fût opportun de discuter des rôles reconnus et attendus de la CRÉ, afin qu'elle puisse apporter une valeur ajoutée au développement régional et demeurer un acteur significatif et non pas une simple création du gouvernement en région.

Ainsi, ces acteurs se sont entendus pour dire qu'en appuyant la concertation régionale et le partenariat, la CRÉ vise à renforcer les synergies et les capacités collectives des acteurs de la région dans une perspective de développement durable. Favorisant les interrelations au sein de la région et composant avec les multiples appartenances, la CRÉ se veut un lieu de convergence des actions, tout en misant sur la complémentarité entre les territoires et les autres instances décisionnelles.

**« interface, leader, agent politique, agent de communication, partenaire financier, analyste et catalyseur dans le renforcement des capacités des acteurs en développement régional »**

De façon spécifique, les acteurs ont reconnu à la CRÉ des rôles d'interface, de leader, d'agent politique, d'agent de communication, de partenaire financier, d'analyste et de catalyseur dans le renforcement des capacités des acteurs en développement régional. En effet, en plus de l'animation que la CRÉ exerce au sein de multiples comités régionaux de concertation, la CRÉ détient aussi des leviers importants de développement territorial au plan financier, avec le Fonds de développement régional (FDR), ainsi qu'avec les fonds dédiés issus des divers programmes gouvernementaux. Outre ces leviers financiers, la CRÉ initie et met en œuvre des projets sur son territoire. Elle mobilise et accompagne également les personnes dirigeantes et leaders socioéconomiques autour de divers projets. En plus des ententes permettant le fonctionnement des différents comités régionaux de concertation et la réalisation de plans d'action, la CRÉ bénéficie d'autres ententes pour appuyer des actions de développement par exemple, l'entente portant sur le Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est ou celle ayant trait au diagnostic sur les collines montérégiennes.

Ces différents rôles, de même que son cadre général d'intervention qu'est le développement durable, influencent les choix stratégiques de la CRÉ dans son intervention sur le territoire. L'approche d'intervention propre à la CRÉ repose notamment sur la concertation, la promotion et la sensibilisation au développement durable, la saine gouvernance, l'innovation et le transfert de connaissances.



# **Axes et stratégies de développement**

# Axes et stratégies de développement

Parmi les multiples enjeux discutés dans le cadre de la démarche de planification stratégique, la CRÉ a identifié un certain nombre sur lequel celle-ci a la capacité d'intervenir et pour lequel son intervention s'avère pertinente. Ces choix ont guidé la formulation des axes de développement, ainsi que des stratégies spécifiques. Celles-ci s'inspirent également de la vision et reposent sur le mandat et l'approche d'intervention de la CRÉ.

32

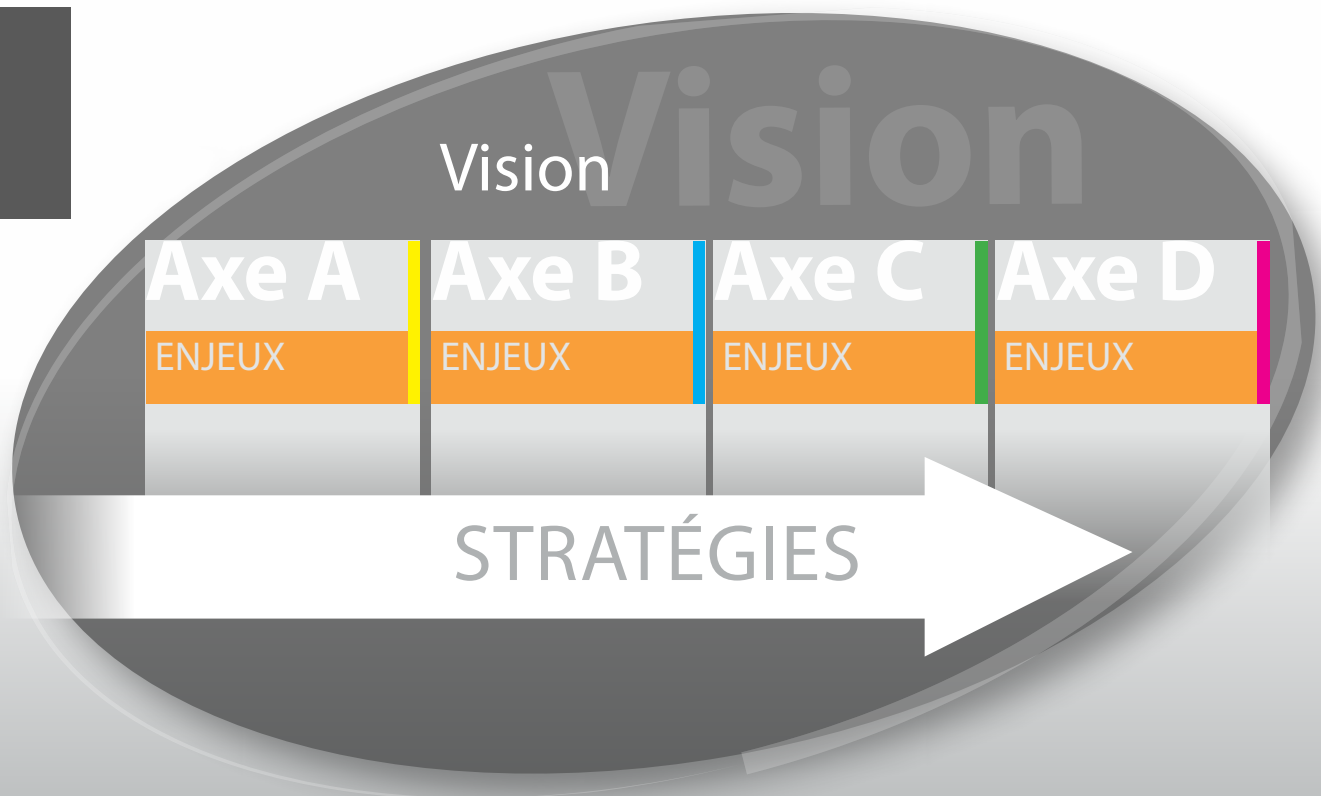


Diagramme 2 : Modèle d'intervention de la CRÉ basé sur l'intégration et la transversalité.



# Axe A

## Assurer un usage optimal du territoire

Ce travail d'optimisation permettra le maintien et l'amélioration de la qualité de vie pour les résidentes et les résidents, de même que pour les travailleuses et les travailleurs, facilitera l'accueil de nouvelles personnes et l'implantation d'entreprises dans la région. L'accroissement et le vieillissement démographiques sont des facteurs qui exerceront une pression grandissante sur l'occupation du territoire, notamment marquée par une forte tenure privée. L'adaptation à l'évolution des besoins et aux changements d'usages du territoire, l'accès aux services de proximité et le partage de services et d'infrastructures inciteront les milieux à travailler dans un contexte de complémentarité urbaine-rurale. De plus, l'exploitation durable du territoire, dans une perspective de protection et de mise en valeur de la biodiversité, fera partie des enjeux auxquels la région devra répondre afin d'assurer, entre autres, la vitalité des collectivités rurales et la sauvegarde du patrimoine alimentaire.

### Stratégies de l'axe A

1. Doter les institutions publiques de connaissances objectives et encourager la coopération entre ces dernières en vue du renouvellement d'infrastructures de loisir et de sport, ainsi que d'une offre de services de loisir adaptée au milieu rural.
2. Favoriser l'adaptation et l'accessibilité des environnements physiques et sociaux, ainsi que des services de qualité pour les personnes âgées.
3. Assurer l'accès au territoire privé et la cohabitation des usages.
4. Soutenir et accompagner les propriétaires privés afin de favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels.
5. Favoriser la conciliation entre la mise en valeur et la protection des ressources naturelles.
6. Optimiser l'apport de l'économie sociale comme outil collectif de développement régional durable.



# Axe B

## Stimuler les dynamismes régionaux

Le maintien et la création de synergies entre les acteurs permettront à la région de faire mieux et de faire plus afin d'accroître la qualité et la quantité des biens et services sur le territoire et de renforcer la cohésion au sein de la région. Les enjeux concernés par cet axe sont notamment la complémentarité entre les territoires urbains et ruraux, l'accès à des services de proximité, la participation citoyenne et le bénévolat, ainsi que le renforcement des liens entre l'agriculture et les populations locales. L'accès et la mise en valeur des activités culturelles, du loisir et du patrimoine et la collaboration entre institutions publiques pour le partage de services et d'infrastructures feront également partie des enjeux à traiter. Au même titre, la valorisation du positionnement géographique du territoire de la Montérégie Est constitue également un enjeu de taille pour attirer et retenir la main-d'oeuvre qualifiée et les entreprises, lesquelles lui permettront de soutenir sa croissance économique.

### Stratégies de l'axe B

1. Soutenir l'adaptation de l'offre de services de loisir dans une perspective de renouvellement de l'engagement bénévole, de réussite éducative, de saines habitudes de vie et de participation sociale des jeunes, d'accessibilité auprès des personnes âgées, des familles et des populations socialement ou économiquement défavorisées.
2. Optimiser l'apport de l'économie sociale comme outil collectif de développement régional durable.
3. Favoriser l'intégration de la notion de biens et services écologiques dans la prise de décision.
4. Renforcer l'implication citoyenne, notamment auprès des jeunes, afin de favoriser les débats publics et la participation aux décisions.
5. Soutenir des actions visant le développement du tourisme culturel, l'agrotourisme, le nautisme et le cyclotourisme.
6. Renforcer les pôles régionaux forts et porteurs pour le développement économique de la région.
7. Encourager la réalisation d'initiatives qui favorisent le mentorat d'affaires.
8. Promouvoir l'attractivité de la région de la Montérégie Est auprès des personnes issues de l'immigration, favoriser leur intégration sociale et économique et encourager l'ouverture à la diversité et l'établissement de relations culturelles harmonieuses.
9. Doter les institutions publiques de connaissances objectives et encourager la coopération entre ces dernières en vue du renouvellement d'infrastructures de loisir et de sport, ainsi qu'une offre de services de loisir adaptée au milieu rural.
10. Améliorer les conditions de vie des femmes de la Montérégie Est en favorisant leur participation active à la vie politique et sociale, ainsi qu'au développement économique par un accès accru à l'entrepreneuriat et à des emplois de qualité porteurs d'avenir.
11. Agir sur les besoins de base ayant un effet positif sur les personnes et les familles en situation de pauvreté et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

# Axe C

## Renforcer le capital humain

Le renforcement du potentiel de la population (savoir, savoir-être et savoir-faire) et la mise à contribution de celle-ci au profit de la région permettront de propulser le développement de la Montérégie Est. À cet égard, la région devra faire face à certains enjeux tels que la persévérance scolaire et la réussite éducative, la participation citoyenne et le bénévolat, l'adaptation au vieillissement démographique, la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale et professionnelle des populations vulnérables et exclues. L'accès et la mise en valeur des activités culturelles, du loisir et du patrimoine feront aussi partie des enjeux à prendre en considération.

### Stratégies de l'axe C

1. Agir sur les besoins de base ayant un effet positif sur les personnes et les familles en situation de pauvreté et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.
2. Valoriser l'intégration et la participation sociale et professionnelle des personnes âgées dans une perspective de vieillissement actif et de mieux-être.
3. Valoriser les études auprès des jeunes, de leurs parents et de la communauté, ainsi que de susciter et d'accompagner les initiatives agissant sur les déterminants de la persévérance scolaire et la réussite éducative.
4. Améliorer les conditions de vie des femmes de la Montérégie Est en favorisant leur participation active à la vie politique et sociale, ainsi qu'au développement économique par un accès accru à l'entrepreneuriat et à des emplois de qualité porteurs d'avenir.
5. Optimiser le soutien offert aux milieux pour le développement d'environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie.
6. Soutenir l'adaptation de l'offre de services de loisir dans une perspective de renouvellement de l'engagement bénévole; de réussite éducative, de saines habitudes de vie et de participation sociale des jeunes; d'accessibilité auprès des personnes âgées, des familles et des populations socialement ou économiquement défavorisées.
7. Promouvoir l'attractivité de la région de la Montérégie Est auprès des personnes issues de l'immigration, favoriser leur intégration sociale et économique et encourager l'ouverture à la diversité et l'établissement de relations culturelles harmonieuses.
8. Encourager la réalisation d'initiatives qui favorisent le mentorat d'affaires.
9. Optimiser l'apport de l'économie sociale comme outil collectif de développement régional durable.



# Axe D

## Respecter et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel

Par son souci envers l'environnement et la mise en valeur de ses atouts, la région souhaite conserver et exploiter davantage, et parfois différemment, ses facteurs d'attractivité et de rétention de la population et des entreprises. Dans ce contexte, la notion de patrimoine prend tout son sens. On y inclut le patrimoine naturel (ex. : montagnes, aires protégées, paysages), le patrimoine culturel matériel (ex. monuments et unités architecturales) et le patrimoine culturel immatériel (ex. traditions, arts du spectacle et savoir-faire locaux). La protection et la mise en valeur de la biodiversité, ainsi que l'accès et la mise en valeur des activités culturelles, du loisir et du patrimoine historique et culturel font partie des enjeux prioritaires sur lesquels la CRÉ devra agir. De plus, la valorisation du positionnement géographique du territoire de la Montérégie Est auprès de différents publics cibles figurera également parmi les enjeux de l'organisation au cours des prochaines années.

### Stratégies de l'axe D

1. Positionner la culture comme élément du développement d'un milieu de vie attractif et d'une identité régionale.
2. Favoriser la conciliation entre la mise en valeur et la protection des ressources naturelles.
3. Soutenir des actions visant le développement du tourisme culturel, l'agrotourisme, le nautisme et le cyclotourisme.



# Mise en œuvre du PQDD

Suivi et  
évaluation des  
progrès



## Mise en œuvre du PQDD

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses stratégies, l'équipe de la CRÉ et les membres du conseil d'administration mettront en œuvre le PQDD en étroite collaboration avec les comités régionaux de concertation sous son égide et les partenaires du milieu. Annuellement, la CRÉ élaborera son plan d'action, en tenant compte des stratégies présentées, puis rendra compte de son avancement. Le PQDD est évidemment appelé à évoluer au fil du temps. Ainsi, la CRÉ adaptera ses stratégies en fonction des perspectives et du degré de mobilisation des partenaires.

La CRÉ se donnera aussi un plan de transition afin de respecter les engagements actuels, dont les ententes signées et en préparation. Ceci assurera une certaine continuité. Cependant, le PQDD amènera la CRÉ à intervenir sur de nouvelles stratégies et, possiblement, à réduire ou modifier son intervention dans d'autres dossiers.

38

## Suivi et évaluation des progrès

La CRÉ fera le suivi et l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable tout au long de la durée d'application du PQDD, soit jusqu'en 2018. L'évaluation sera faite sur la base d'une gestion axée sur les résultats associés aux ententes, aux projets et aux initiatives précises qui seront mis en œuvre. Des indicateurs seront ainsi développés à même les plans d'action annuels pour tenir compte des résultats attendus en lien avec les différentes actions prévues (ententes, projets, initiatives, etc.). Cet exercice d'évaluation permettra d'apprécier quantitativement et qualitativement les résultats des actions sur le développement durable de la région en plus de constater l'état d'avancement des efforts réalisés par la CRÉ et ce, en fonction des quatre axes de développement. Pour faciliter le processus de suivi et d'évaluation des progrès, une « boîte à outils » sera d'ailleurs élaborée par la CRÉ et mise à la disposition des conseillères et conseillers de la permanence.

De plus, grâce à la mesure de certains indicateurs plus globaux, la CRÉ pourra constater et rendre compte de l'évolution générale de la région. Évidemment, ces indicateurs ne serviront pas à évaluer les résultats des interventions de la CRÉ puisque celle-ci ne peut assumer seule la responsabilité pour l'atteinte de résultats globaux de développement. Ces derniers sont influencés par l'intervention de multiples acteurs sur le territoire.



Voici les indicateurs globaux que suivra la CRÉ au cours des prochaines années. Ceux-ci sont tirés en partie de la liste produite par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre de la loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). La CRÉ recueillera ces données de sources déjà identifiées par le MAMROT.

### Assurer un usage optimal du territoire

- Taux de croissance annuel de la population selon les groupes d'âge
- Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain
- Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail (2013 et 2018)

### Stimuler les dynamismes régionaux

- Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur
- Taux de croissance annuel de la valeur foncière
- Taux annuel de travailleuses et de travailleurs (25-54 ans et 55-64 ans)
- Proportion annuelle de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à - 3,5

### Renforcer le capital humain

- Nombre d'immigrantes et d'immigrants admis
- Proportion des enfants de moins de cinq ans qui sont en service de garde régis
- Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de (7) sept ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves, filles et garçons, qui entrent au secondaire
- Revenu médian après impôt des familles et des personnes seules
- Taux de faible revenu selon la mesure du faible revenu, après impôt, pour les familles et les personnes seules

### Respecter et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel

- Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine



## Remerciements

Niska, coopérative [www.niskacoop.com](http://www.niskacoop.com)  
Les membres du conseil d'administration  
La permanence de la CRÉ de la Montérégie Est

Les membres du comité stratégique : Arthur Fauteux, maire de Cowansville, François Gamache, maire de Saint-Amable, Michel Gilbert, maire de Mont-Saint-Hilaire, Daniel J. Laplante, coprésident du Comité régional de concertation Lutte contre la pauvreté, Francine Morin, maire de Saint-Bernard-de-Michaudville, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Robert Sabourin, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Tania Tszysmanski, coprésidente du Pôle régional d'économie sociale, Annie Morin, adjointe au développement, Francis Villeneuve, coordonnateur des communications et relations publiques, et Nathalie Ward, directrice générale de la CRÉ de la Montérégie Est.

Les membres du comité de suivi : Serge Goulet, analyste socioéconomique, Nicolas Loison, conseiller en évaluation pour les projets en réussite éducative, Annie Morin, adjointe au développement, Martine Ruel, coordonnatrice de la CRRNT, Francis Villeneuve, coordonnateur aux communications et relations publiques, Nathalie Ward, directrice générale de la CRÉ de la Montérégie Est. Karl Lussier, Niska coopérative.

Les membres de la Conférence administrative régionale de la Montérégie.

Ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'une ou l'autre des consultations régionales et des groupes de discussion.







